RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SCI AM
AU CAPITAL 1000€
1 RUE HENRI CLAUSSE
93000 BOBIGNY
819 171 604 RCS Bobigny

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL DU 04/02/2025 à 9H

AU SIEGE SOCIAL

l'assemblé est présidée par Mr Hamdoune houacini qui constate la présence de :
-Mr Lalmi Abdelali né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]
[redacted] à [redacted] de nationalité [redacted], demeurant au [redacted]
[redacted] de nationalité [redacted], demeurant au [redacted]
L'assemblée est dirigée par Mr Hamdoune Houacini gérant et associé de la dite société peut délibérer sur l'ordre du njour suivant :

- Approbation des cessions des parts sociales ,
- Demission du gérant
- Nomination du nouveau gérant
-Transfert du siège sociale
-La modification des statuts

Le président sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
-Le texte des résolution qui seront proposés au vote de l'assemblée
-la feuille de présence.
Puis il rappelle que le texte des résolutions a été mis à chaque associé.
L'assemblé lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validié de la convocation.
La discussion est ouverte , diverses observations sont échangées et plus personne ne demandant la parole , le président soumet au vote de l'assemblée les résolutions suivantes :

Première résolution :

M HAMDOUN Houacini gérant et associé a décidé de démissionner et de céder la totalité de ses parts.
L'assemblé a entériné cette décision à l'unanimité

Deuxième résolution :

La cession des parts de M HAMDOUN Houacini est de

34 parts au profit de Mr Lalmi Abdel Ali
8 Parts au profit de Mr Lalmi Ilies, Bilal
8 parts au profit de Mr Kasdi Madjid

La répartition des parts sera comme suit :

- Mr Lalmi Abdel ali 34 parts numérotés de 1 à 34
-Mr Lalmi Iliès, bilal 33 parts numérotés de 35 à 67
-Mr Kasdi Madjid 33 parts numérotésde 68à 100

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

l'assemblé prend connaissance de la candidature de Mr Lalmi Abdel Ali, de nationalité [redacted], demeurant au [redacted] au poste de gérant et de décide le nommer pour une durée indéterminée.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimitée.

Quatrième résolutions

l'assemblée des associés décide de transférer le siège sociale au 7 Boulevard Edouard Branly 95200 Sarcelles.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Cinquième résolution :
L'assemblée des associés décide de modifier les statuts en consequence des changements apportés.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité
Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinés et plus personne ne demande la parole, la séance est lévée à 11h

De tout ce que dessus, il a été dressé un procés verbal qui apres lecture faite à eté signé par tous les associés

Bobigny le 04/02/2025

Mr Hamdoune Houacini

[redacted]

Mr Lalmi Abdelali

[redacted]

Mr Lalmi Iliès, bilal

[redacted]

Mr Kasdi Madjid

[redacted]